

**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Le Maire de la ville de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2025, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. CYTERMANN Ariela	Adjoint administratif 7 ^{ème} échelon	01/12/2025
2. JAMIN Ingrid	Adjoint administratif 9 ^{ème} échelon	01/12/2025

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 25/11/2025



Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET



Acte certifié exécutoire
après publication le :

28 NOV. 2025

**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

Le Maire de la ville de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2025, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. GOMES Julia	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe 9 ^{ème} échelon	01/12/2025
2. LE CLEZIO Sophie	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe 10 ^{ème} échelon	01/12/2025
3. NOUALI Nadia	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe 9 ^{ème} échelon	01/12/2025

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

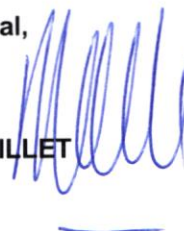
Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 25/11/2025



Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET



Acte certifié exécutoire
après publication le :

28 NOV. 2025

**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Le Maire de la ville de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2025, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. DEGAINE Alan	Adjoint technique 7 ^{ème} échelon	01/12/2025
2. DEVIN François	Adjoint technique 7 ^{ème} échelon	01/12/2025
3. LHOMME Célia	Adjoint technique 7 ^{ème} échelon	01/12/2025
4. SAKHRAOUI Anaïs	Adjoint technique 8 ^{ème} échelon	01/12/2025

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

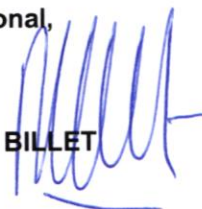
Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 25/11/2025

Le Maire,
Conseiller régional,



Pierre-Frédéric BILLET



Acte certifié exécutoire
après publication le :

28 NOV. 2025

**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
APRES EXAMEN PROFESSIONNEL**

Le Maire de la ville de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2025, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe après examen professionnel est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. LAMADE Ingrid	Adjoint technique 7 ^{ème} échelon	01/12/2025
2. TUILLAS Sébastien	Adjoint technique 7 ^{ème} échelon	01/12/2025

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 25/11/2025



Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

Acte certifié exécutoire
après publication le : 28 NOV. 2025

**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

Le Maire de la ville de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des d'adjoints techniques ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2025, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. ARAR Jacques Kamel	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 10 ^{ème} échelon	01/12/2025
2. DELOUYE Lydie	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 10 ^{ème} échelon	01/12/2025
3. GLORY Frédéric	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 10 ^{ème} échelon	01/12/2025
4. LHEMERY Mickaël	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 10 ^{ème} échelon	01/12/2025
5. MITHOUARD Monique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 10 ^{ème} échelon	01/12/2025
6. NEANT Céline	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 9 ^{ème} échelon	01/12/2025
7. VALLEE Véronique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 10 ^{ème} échelon	01/12/2025
8. ZIAT Dabia	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 10 ^{ème} échelon	01/12/2025

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 25/11/2025



Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

Acte certifié exécutoire
après publication le :

28 NOV. 2025



**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT
AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL**

Le Maire de la ville de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2016-1382 du 12 octobre 2016 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2025, le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. AMKHAZZOU Zakari	Agent de maîtrise 9 ^{ème} échelon	01/12/2025
2. BOUNGAB Djamal	Agent de maîtrise 11 ^{ème} échelon	01/12/2025
3. CHABRE Laurent	Agent de maîtrise 12 ^{ème} échelon	01/12/2025

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 25/11/2025



Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

Acte certifié exécutoire
après publication le :

28 NOV. 2025

**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE**

Le Maire de la ville de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale territoriaux ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2025, le tableau d'avancement au grade de brigadier-chef principal de police municipale est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. LACHAIZE - BEYSSEYRIAS Pierre	Gardien brigadier 10 ^{ème} échelon	01/12/2025
2. LAROCHE Jean-Paul	Gardien brigadier 9 ^{ème} échelon	01/12/2025

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 25/11/2025



Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET



Acte certifié exécutoire
après publication le :

28 NOV. 2025

**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

Le Maire de la ville de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2025, le tableau d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. TESNIERE Sylvie	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe 10 ^{ème} échelon	01/12/2025

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 25/11/2025



Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET



Acte certifié exécutoire
après publication le :

28 NOV. 2025

**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Le Président du CCAS de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°92-849 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints sociaux territoriaux ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2025, le tableau d'avancement au grade d'agent social principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. MOUNIAMA Sonia	Agent social 9 ^{ème} échelon	01/12/2025

ARTICLE 2 : Madame la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

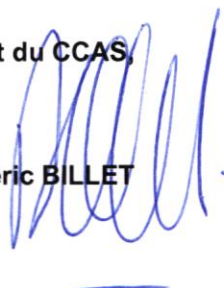
Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 25/11/2025



Le Président du CCAS,

Pierre-Frédéric BILLET



Acte certifié exécutoire
après publication le :

28 NOV. 2025



**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

Le Président du CCAS de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°92-849 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints sociaux territoriaux ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2025, le tableau d'avancement au grade d'agent social principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. CARON Patricia	Agent social principal de 2 ^{ème} classe 10 ^{ème} échelon	01/12/2025

ARTICLE 2 : Madame la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 25/11/2025



Le Président du CCAS,

Pierre-Frédéric BILLET

Acte certifié exécutoire
après publication le :

28 NOV. 2025

**ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
D'AGENT DE MAITRISE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2025**

Le Maire de la ville Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2016-1382 du 12 octobre 2016 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne est fixée comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon
1. BEN AMOR Saïd	Adjoint technique principal de 1ère classe 7 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans. L'inscription est renouvelable deux fois. L'intéressé(e) devra faire connaître par écrit un mois avant le terme son intention d'être maintenu(e) sur ladite liste l'année suivante.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 25/11/2025



Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET



Acte certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture le : 28 NOV. 2025
et publication le : 28 NOV. 2025